



GOUVERNANCE ÉLECTORALE

Un projet de loi conforme au nouveau découpage administratif

Le gouvernement a adopté, le 7 octobre, le projet de loi modifiant et complétant la loi électorale n° 9-2001 du 10 décembre 2001. Cette révision se justifie, entre autres, selon le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, par le dernier découpage administratif qui a permis de créer de nouveaux départements avec pour conséquence l'augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée nationale. « Ce projet de loi permet aussi de remettre de l'ordre au niveau des deux circonscriptions électorales n°1 et n°2 de la commune de Dolisie, dans le département du Niari, inversées dans la loi électorale actuellement en vigueur », rapporte en substance le compte rendu du Conseil des ministres.

[Page 2-4 et 5](#)



Les membres du gouvernement en conseil des ministres, le 7 octobre à oyo

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Congo veut se doter d'une politique nationale d'assainissement



Promouvoir les bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement

Le ministère de l'Assainissement urbain, du Développement

local et de l'Entretien routier organise, du 14 au 15

octobre, en partenariat avec l'Unicef, un atelier qui se fixe comme objectif la mise en place d'une politique nationale d'assainissement pour la période 2026-2030. Initiée dans un contexte de croissance démographique non maîtrisée, cette politique vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement afin d'épargner la population des épidémies et autres maladies.

[Page 3](#)

CROISSANCE

L'Afrique subsaharienne face au défi pressant de l'emploi

Bien que l'économie de l'Afrique subsaharienne continue de faire preuve de résilience, avec une croissance qui devrait progresser de 3,5 % en 2024 à 3,8 % cette année, le Groupe de la Banque mondiale invite les pays de cette région à faire

face au défi pressant de l'emploi. « Le rythme de la croissance reste en outre trop faible pour réduire sensiblement l'extrême pauvreté et pour créer des emplois en nombre suffisant et de qualité afin de répondre aux besoins d'une

main-d'œuvre en plein essor », souligne l'institution de Bretton Woods dans son rapport semestriel intitulé « Comment créer des emplois en Afrique », consacré à la conjoncture économique régionale.

[Page 8](#)

EDUCATION

Lancement de la bourse Francine-Ntoumi



La professeure Francine Ntoumi à gauche face aux élèves

La professeure et scientifique de renom, Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale, a lancé, hier à Brazzaville, la bourse scolaire spéciale pour le lycée Sébastien-Mafouta, dans le 8^e arrondissement de la capitale. Cette initiative vise à encourager les

jeunes filles à croire en leurs capacités à se distinguer dans les carrières scientifiques.

[Page 16](#)

ÉDITORIAL

Valeur ajoutée

Les récentes études démontrent que les équipes de football sont devenues des entreprises réalisant leurs propres chiffres d'affaires grâce à la billetterie, aux droits télé et au sponsoring. Les clubs congolais, en ce qui les concerne, peinent à emboîter le pas. Conséquences : ils ne participent que très épisodiquement à la phase de groupes des compétitions interclubs de la Confédération africaine de football.

Nos clubs d'élites, qui manquent de subvention de l'Etat et de sponsors susceptibles de leur apporter un financement additionnel, éprouvent à l'heure actuelle toutes les peines du monde à attirer d'éventuels partenaires. Le défi à relever est grand, d'autant plus qu'un club sponsorisé acquiert les moyens de se professionnaliser et d'accroître sa visibilité. Dans ces conditions, une meilleure organisation s'impose.

Et le partenariat gagnant-gagnant qu'a initié une société de la téléphonie mobile de la place a jailli comme un point d'eau au beau milieu du désert puisqu'il apporte un début de solution à ce handicap. Par la création d'une Sim spéciale dédiée aux équipes, les Diables noirs et l'Etoile du Congo sont les premiers clubs à vivre cette expérience pour le moins novatrice. Le but étant de permettre aux supporters et sympathisants de participer au financement de leur équipe à travers de simples appels téléphoniques. Attendu que, pour toute consommation, un pourcentage devrait être reversé dans la caisse de leur équipe.

Mieux vaut tard que jamais ! Si les clauses du contrat sont respectées, elles apporteront à coup sûr une valeur ajoutée dans les finances des clubs avec lesquels le partenariat est signé. A leur tour, les équipes élèveront le curseur de leurs ambitions pour transformer leurs faiblesses en forces. Et si les autres suivaient ce challenge, le niveau du championnat national serait sans aucun doute relevé.

Les Dépêches de Brazzaville

GOUVERNANCE ÉLECTORALE

S'arrimer au nouveau découpage administratif

Le Conseil des ministres du 7 octobre à Oyo, département de la Cuvette, a adopté le projet de loi modifiant et complétant la loi électorale n° 9-2001 du 10 décembre 2001 modifiée. L'exécutif justifie cette initiative, entre autres, par le nouveau découpage administratif ayant permis la création de nouveaux départements.

« A la suite des échanges avec les groupements politiques de la majorité, de l'opposition politique, du centre et de la société civile, dont l'objet est en rapport avec les élections, il est apparu nécessaire de réviser la loi électorale actuellement en vigueur », a précisé le compte rendu du Conseil des ministres.

En effet, la création de trois nouveaux départements a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée nationale, avec la naissance des districts d'Odziba dans le département de Djoué-Léfini et de Bouémba, dans le département de Nkényi-Alima. Grâce à ce nouveau découpage administratif, le nombre de sièges dans certains conseils départementaux et municipaux a également été revu à la hausse. « Ce projet de loi permet aussi de remettre de l'ordre au niveau des deux circonscriptions électorales n°1 et n°2 de la commune de Dolisie, dans le département du Niari, inversées dans la loi électorale actuellement en vigueur. Il élargit le champ des inéligibilités et des incompatibilités aux membres du conseil économique, social

et environnemental, ainsi qu'aux secrétaires permanents des conseils consultatifs », détaille le projet de texte de loi pris en Conseil des ministres.

Parmi les innovations à apporter à la nouvelle loi électorale, il y a le principe selon lequel le ministre en charge des élections devrait être notifié de la décision de condamnation d'un député, d'un conseiller local et d'un sénateur, ainsi que de la démission d'un sénateur. Le texte précise également les modalités de notification de la démission d'un élu au président du Conseil départemental ou municipal où il siège et au ministre en charge des élections. Il énonce les conditions dans lesquelles la radiation d'un conseiller local peut être prononcée et les modalités de transmission de la décision de radiation, ainsi que la procédure à suivre.

Présenté par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, ce projet donne compétence aux tribunaux du ressort territorial des circonscriptions électorales où se sont déroulées les élections locales, de trancher le contentieux concernant certaines irrégularités.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO – MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

ASSAINISSEMENT

Le Congo prépare sa politique nationale pour les quatre prochaines années

Le ministère de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier organise, les 14 et 15 octobre à Brazzaville, en partenariat avec l'Unicef, le 1er atelier de validation de la Politique nationale d'assainissement (PNA) 2026-2030.

Etape majeure dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la 1ère Conférence nationale sur l'Assainissement urbain, cet atelier s'inscrit dans une dynamique de réformes visant à doter le pays d'un cadre stratégique, cohérent, durable et inclusif pour améliorer les conditions de vie de la population et renforcer la salubrité de nos villes et communes. Il permettra aussi au Congo de s'aligner sur les priorités nationales et les engagements internationaux.

Placée sous le patronage du ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier, Juste Désiré Mondelé, cette initiative vise également à atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) n°6 qui garantit l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Elle répond, en effet, aux orientations de l'agenda 2063 de l'Union africaine et aux engagements régionaux pris par le Congo, dans le cadre des forums continentaux



Le ministre Juste Désiré Mondelé visitant le collecteur de Madoukou Tsékélé à Brazzaville/Adiac

sur l'eau et l'assainissement. L'atelier national de validation de la PNA marque l'ultime étape de ce processus consultatif, avant de soumettre la version définitive au gouvernement. L'objectif

étant de permettre une lecture critique et partagée du projet de politique, d'intégrer toutes les contributions de l'ensemble des parties prenantes et d'adopter une feuille de route pour sa mise

en œuvre.

La République du Congo fait face à de nombreux défis structurels et opérationnels en matière d'assainissement. La PNA vient ainsi renforcer l'ensemble de l'arsenal

juridique et technique en matière de gouvernance du secteur de l'assainissement. Cet atelier se tient donc dans un contexte de croissance démographique exponentielle en milieu urbain, d'une urbanisation accélérée et non conventionnelle. En effet, l'absence d'un référentiel stratégique national de politique globale limite considérablement la capacité de l'Etat, des collectivités locales et des communautés de base à promouvoir les bonnes pratiques en matière d'assainissement. « *Les mauvaises pratiques en matière d'assainissement accélèrent la dégradation de l'environnement urbain et rural, exposent la population aux épidémies et diverses maladies. Elles peuvent aussi se traduire par les phénomènes physiques et géologiques tels que les érosions, les inondations qui mettent en péril les vies humaines* », justifient les organisateurs.

Parfait Wilfried Douniama

FINANCES PUBLIQUES

Le budget de l'Etat exercice 2025 réajusté à plus de 2 500 milliards FCFA

La loi de finances rectifiée au titre de l'exercice 2025 est arrêtée en recettes à la somme de 2 550 milliards 694 millions FCFA et en dépenses à 2 198 milliards 694 millions de francs CFA, contre 2 550 milliards 594 FCFA et 2 059 milliards du budget initial.

Le projet de loi adopté en Conseil des ministres le 7 octobre à Oyo, dans le département de la Cuvette, précise que le budget réajusté est structuré autour de vingt-une dotations et de 148 programmes en faveur des institutions et ministères. En effet, le budget rectifié 2025 dégage un excédent prévisionnel de 352 000 000 000 FCFA, destiné à résorber le déficit en ressources de trésorerie et de financement.

Ce réajustement s'inscrit dans le cadre du réaménagement technique de l'équipe gouvernementale, intervenu le 10 janvier dernier, nécessitant une réallocation des crédits budgétaires initialement ouverts par la loi de finances pour l'année 2025. Conformément à l'article 29 de la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, un ajustement du budget initial a été opéré par décret le 27 janvier dernier portant ouverture de crédits à titre d'avance pour l'année 2025.

« *En parfaite cohérence avec les orientations nationales, le projet de loi de finances rec-*

tificative pour 2025 demeure rigoureusement aligné sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Il s'inscrit dans la continuité des réformes engagées dans le cadre du Programme des réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de celles soutenues par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) », peut-on lire dans le compte rendu du Conseil des ministres. Les objectifs poursui-

vis par ce projet de loi rectificatif demeurent les mêmes. Il s'agit notamment d'assurer la stabilité macroéconomique ; préserver la viabilité des finances publiques ainsi que soutenir une croissance inclusive et durable. En vue de garantir la soutenabilité budgétaire et la viabilité de la dette publique, le gouvernement a réaffirmé son engagement à poursuivre l'application de mesures ciblées visant l'amélioration de la mobilisation des recettes ; la rationalisation des dépenses publiques ; la réduction des vulnérabilités liées au portefeuille de la dette ; l'opti-

misation du plan de financement annuel et du calendrier d'émission des titres publics.

« *Le réaménagement du gouvernement a également donné lieu à des ajustements techniques du budget de l'Etat dans son volet investissement ; ce qui a permis d'intégrer les projets non-inscrits dans la loi de finances initiale pour l'année 2025, jugés prioritaires et devant être exécutés avant sa clôture. Dans ce cadre, une réallocation partielle des crédits a été opérée, notamment les crédits alloués au fonds d'études des*

projets d'investissement et les crédits des projets ne pouvant faire l'objet d'une exécution avant la fin de l'année », a précisé le Conseil des ministres.

Notons que le budget de l'Etat exercice 2025 avait été adopté les 21 et 22 décembre à Brazzaville par les deux chambres du Parlement, en recettes à la somme de 2 550 milliards 594 FCFA et en dépenses à 2 059 milliards, dégageant ainsi un excédent budgétaire de 352 milliards FCFA destiné à prendre en compte le déficit de trésorerie de 352 milliards FCFA qui sera financé totalement par le solde budgétaire. Il avait été initialement arrêté en recettes à la somme de 2 826 milliards 616 millions FCFA et en dépenses à 2 233 milliards 224 millions FCFA avant d'être revu à la baisse suite à un nouveau cadrage macroéconomique et budgétaire, dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI, au titre de la FEC et à l'issue des échanges tenus lors des assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale.

Parfait Wilfried Douniama

« En parfaite cohérence avec les orientations nationales, le projet de loi de finances rectificative pour 2025 demeure rigoureusement aligné sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Il s'inscrit dans la continuité des réformes engagées dans le cadre du Programme des réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de celles soutenues par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI) »

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 7 OCTOBRE 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni le mardi 7 octobre 2025 à Oyo, dans le département de la Cuvette, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Cinq (05) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un (1) projet de loi, au titre du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ; Trois (3) projets de loi, au titre du Ministère des finances, du budget et du portefeuille public ; Un projet de décret au titre du ministère des hydrocarbures.

I/- Ministère de l'intérieur et de la décentralisation

Invité par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Raymond Zéphirin MBOULOU, Ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres le projet de loi modifiant et complétant la loi électorale n° 9-2001 du 10 décembre 2001 modifiée.

En effet, à la suite des échanges avec les groupements politiques de la majorité, de l'opposition politique, du centre et de la société civile, dont l'objet est en rapport avec les élections, il est apparu nécessaire de réviser la loi électorale actuellement en vigueur.

Cette nécessité se justifie, entre autres, par le nouveau découpage administratif qui a permis de créer de nouveaux départements. Ceci a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée Nationale, avec la création des districts d'Odziba dans le département de Djoué-Léfini et de Bouémba, dans le département de Nkényi-Alima, et du nombre de sièges dans certains conseils départementaux et municipaux.

Ce projet de loi permet aussi de remettre de l'ordre au niveau des deux circonscriptions électorales n° 1 et n° 2 de la commune de Dolisie, dans le département du Niari, inversées dans la loi électorale actuellement en vigueur.

Il élargit le champ des inéligibilités et des incompatibilités aux membres du conseil économique, social et environnemental, ainsi qu'aux secrétaires permanents des conseils consultatifs.

Il introduit le principe selon lequel le ministre en charge des élections devrait être notifié de la décision de condamnation d'un député, d'un conseiller local et d'un sénateur, ainsi que de la démission d'un sénateur.

Il précise les modalités de notification de la démission d'un élu au Président du Conseil départemental ou municipal où il siège et au ministre en charge des élections.

Il précise les conditions dans lesquelles la radiation d'un conseiller local peut être prononcée et les modalités de transmission de la décision de radiation, ainsi que la procédure à suivre. Enfin, ce projet de loi renvoie à la compétence des tribunaux du ressort territorial des circonscriptions électorales où se sont déroulées les élections locales, le contentieux concernant certaines irrégularités.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi modifiant et complétant la loi électorale n° 9-2001 du 10 décembre 2001 modifiée. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des finances, du budget et du portefeuille public

Invité par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Christian YOKA, Ministre des finances, du budget et du portefeuille public, a soumis à l'examen du Conseil des ministres trois (3) projets de lois.

Le premier texte présenté est le projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2025. Par décret n° 2025-1 du 10 janvier 2025, le Président de la République a procédé à un réaménagement technique de l'équipe gouvernementale.

Ce réaménagement a nécessité une réallocation des crédits budgétaires initialement ouverts par la loi n° 472024 du 3 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025.

Dans cette optique, un ajustement du budget initial a été opéré par décret n° 2025-3 du 27 janvier 2025 portant ouverture de crédits à titre d'avance pour l'année 2025, conformément à l'article 29 de la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois des finances. La présente loi en assure la ratification.

En parfaite cohérence avec les orientations nationales, le projet de loi de finances rectificative pour 2025 demeure rigoureusement aligné sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Il s'inscrit dans la continuité des réformes engagées dans le cadre du Programme des

Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et de celles soutenues par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international.

Les objectifs poursuivis par ce projet de loi rectificatif demeurent :

assurer la stabilité macroéconomique ; - préserver la viabilité des finances publiques ; - et soutenir une croissance inclusive et durable.

Dans cette perspective et en vue de garantir la soutenabilité budgétaire ainsi que la viabilité de la dette publique, le Gouvernement poursuivra l'application de mesures ciblées, à savoir :

l'amélioration de la mobilisation des recettes ;

la rationalisation des dépenses publiques ; la réduction des vulnérabilités liées au portefeuille de la dette ; l'optimisation du plan de financement annuel et du calendrier d'émission des titres publics.

Le réaménagement du Gouvernement a également donné lieu à des ajustements techniques du budget de l'Etat dans son volet investissement ; ce qui a permis d'intégrer les projets non-inscrits dans la loi des finances initiale pour l'année 2025, jugés prioritaires et devant être exécutés avant sa clôture.

Dans ce cadre, une réallocation partielle des crédits a été opérée, notamment les crédits alloués au fonds d'études des projets d'investissement et les crédits des projets ne pouvant faire l'objet d'une exécution avant la fin de l'année.

En conséquence, le budget de l'Etat rectifié au titre de l'exercice 2025, structuré autour de 21 dotations et de 148 programmes en faveur des institutions et ministères, est arrêté en recettes à la somme de 2 550 milliards 694 millions de francs CFA et, en dépenses à la somme de 2 198 milliards 694 millions de francs CFA.

Le budget rectifié 2025 dégage un excédent prévisionnel de trois cent cinquante-deux milliards (352 000 000 000) de francs CFA, destiné à résorber le déficit en ressources de trésorerie et de financement.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'année 2025. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le deuxième texte présenté au titre du ministère des finances, du budget et du portefeuille public est le projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2024.

Par la loi n° 39-2023 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024, le budget de l'Etat avait été arrêté ainsi qu'il suit :

-recettes : 2.605,7 milliards de Francs CFA ; -dépenses : 2.069,657 milliards de Francs CFA.

Avec un excédent budgétaire prévisionnel de 536,049 milliards de Francs CFA.

Les ressources et les charges de trésorerie et de financement, estimées respectivement à 192,5 milliards de Francs CFA et 1.336,549 milliards de Francs CFA avaient, pour leur part, dégagé un déficit prévisionnel de 1.174,049 milliards de Francs CFA.

Ainsi, le gap de financement de l'Etat pour l'année 2024 avait été arrêté à la somme de 638 milliards de Franc CFA.

L'exécution des opérations de la loi de finances pour l'année 2024 se résume ainsi qu'il suit :

1.En ce qui concerne les opérations budgétaires :

Les recettes budgétaires ont été encaissées pour la somme globale de 2.327,179 milliards de Francs CFA contre 2.332,681 milliards de FCFA en 2023, soient une baisse de 0,2% et un taux d'exécution de 89,3%. Les dépenses budgétaires ont été décaissées pour la somme globale de 1.671,191 milliards de Francs CFA contre 1.668,013 milliards de Francs CFA en 2023, soient une hausse de 0,2% et un taux d'exécution de 80,7%.

Ainsi, l'exécution du budget de l'Etat exercice 2024 a dégagé un solde global excédentaire de 655,988 milliards de FCFA contre 664,668 milliards de FCFA en 2023, soient une baisse de 1,3% et un taux de réalisation de 122,4%.

1.En ce qui concerne les opérations de trésorerie et de financement :

Les ressources de trésorerie et de financement ont été réalisées pour un montant global de 1.530,318 milliards de Francs CFA contre 1.345,411 milliards de Francs CFA en 2023, soient une hausse de 13,7% et un taux de réalisation de 795,0%.

Les charges de trésorerie et de financement quant à elles, ont été réalisées pour un montant total de 2.164,807 milliards de Francs CFA contre 1.958,479 milliards de Francs CFA en 2023, soient une hausse de 10,5% et un taux de réalisation de 158,4 %. D'où un déficit de trésorerie et de financement de 634,488 milliards de Francs CFA, contre 613, 068 milliards Francs CFA en 2023, soit une hausse de 3,5%.

1.S'agissant de l'écart de financement global effectif :

Au terme de l'exercice 2024, l'exécution des opérations budgétaires, de trésorerie et de financement dégage un excédent global de 21,5 milliards de Francs CFA, contre 51,6 milliards de francs CFA en 2023, soit une baisse de 58,3%.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi portant loi de règlement définitif du budget de l'Etat exercice 2024. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le troisième projet de texte présenté au titre du ministère des finances et du portefeuille public est le projet de loi portant loi des finances pour l'année 2026.

Le projet de loi des finances pour l'année 2026 est élaboré dans un environnement économique international caractérisé par la résilience de l'économie mondiale face à différents chocs.

Les conséquences du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les effets de la guerre entre Israël et le Hamas, ainsi que les répercussions de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et les autres partenaires commerciaux, continuent de perturber les circuits d'approvisionnement en produits de base.

Sur le plan mondial, une reprise économique est anticipée, en dépit de vives tensions commerciales et géopolitiques. Selon les prévisions, la croissance économique mondiale se raffermirait pour s'établir à 3,1% en 2026, après une croissance de 3,0% pour l'année 2025. L'inflation mondiale devrait poursuivre son ralentissement pour atteindre 3,6% en 2026, contre 4,2% en 2025. Un repli favorisé par la stabilisation des marchés de l'emploi et la baisse des prix de l'énergie.

En Afrique subaérienne, la croissance s'établirait à 4,2% en 2026, grâce à la performance attendue de certaines grandes économies de la région qui compenserait le fléchissement projeté dans d'autres. Les tensions inflationnistes devraient s'établir à 12, 9% en 2026, contre 13,3 en 2025.

Au niveau sous régional, la croissance devrait se consolider grâce aux politiques de diversification économique mises en œuvre dans les Etats. En zone CEMAC, selon la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), le taux de croissance économique devrait se situer à 3,7% en 2026. Cette accélération serait portée par les réformes liées à la diversification du tissu économique. L'inflation est projetée à 4,0% en 2026, au-dessus du seuil communautaire de 3,0%.

Au plan national, la croissance économique s'établirait à 3,6% en 2026, contre 3,1% en 2025. Cette dynamique est principalement portée par la bonne performance du secteur hors pétrole dont la croissance atteindrait 4,2%. Le secteur pétrolier, quant à lui, afficherait une croissance de 1,2%.

L'inflation est projetée à 3,0% en 2026, se conformant ainsi à la norme communautaire.

Cette croissance économique devra répondre aux priorités définies par le Gouvernement et conforter l'ambition de promouvoir une économie diversifiée, plus dynamique et inclusive.

Le projet de budget de l'Etat exercice 2026 s'inscrit dans le cadre des orientations du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2026-2028 examiné avec le Parlement lors du débat d'orientation budgétaire.

Sa mise en œuvre vise à coordonner les grands équilibres macroéconomiques, à dynamiser la croissance, à améliorer la qualité de la dépense publique et à amplifier la baisse de l'endettement public.

Conformément aux orientations du cadre budgétaire à moyen terme 2026-2028 et de la Lettre de Cadrage, la politique budgétaire en 2026 vise les objectifs suivants :

Consolidation des recettes publiques : l'accent sera mis sur l'amélioration de

l'efficacité de la collecte, la digitalisation du processus, la réduction des exonérations fiscale, et l'optimisation des recettes issues des ressources naturelles (pétrole, forêt, mines). Rationalisation et efficience des dépenses publiques : le Gouvernement prévoit une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour dégager l'espace budgétaire nécessaire au financement des secteurs prioritaires tels que les infrastructures, la santé, l'éducation et l'emploi des jeunes. Gestion de la dette publique : la soutenabilité de la dette demeure une priorité. Le Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts de réduction du niveau de la dette, à travers l'affectation d'une partie des excédents primaires aux remboursements et le respect strict du plan d'apurement de la dette intérieure. Renforcement de la résilience de l'économie : par le développement des secteurs hors pétrole et la reconstitution du fonds de stabilisation à la BEAC.

Les principales hypothèses macroéconomiques qui soustendent le budget de l'Etat pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

Taux de croissance économique projeté à 3,6% ; - Taux d'inflation projeté à 3,0%.

Les hypothèses relatives au secteur pétrolier et aux taux de change sont :

Production pétrolière estimée à 105,0 millions de barils ; Prix du brut congolais établi à 60,3 dollars ; - Taux de change pour 1 dollar : 550,0 FCFA.

Ainsi, le projet du budget de l'Etat pour l'exercice 2026 est arrêté en recettes à 2 501,4 milliards de francs CFA en 2026 contre 2 550, 7 milliards de francs CFA en 2025.

Les dépenses budgétaires s'établissent à 2 267, 2 milliards de francs CFA, en 2026 contre 2 198, 7 milliards de francs CFA en 2025. Ce budget devrait permettre de dégager un excédent budgétaire estimé à 234, 2 milliards de francs CFA en 2026 contre 352 milliards de francs CFA en 2025, destiné à la réduction du besoin de financement de la trésorerie.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi portant loi des finances pour l'année 2026. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

III/- Ministère des hydrocarbures

Invité par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, Ministre des hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres le projet de décret portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo.

La Société nationale des pétroles du Congo en sa qualité d'outil technique de l'Etat dans sa politique énergétique devrait être en phase avec les préoccupations d'actualité dans son secteur d'activité. Aussi, pour répondre aux attentes de l'Etat, et aux nombreux défis qui s'imposent à elle, l'organisation de la Société nationale des pétroles du Congo devrait être renforcée afin de permettre à cette structure d'entreprendre efficacement de nouvelles activités, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, à l'instar d'autres groupes pétroliers qui ont intégré cette exigence nouvelle dans leurs modèles économiques.

Pour ce faire, il est proposé la création au sein de la Société nationale des pétroles du Congo de deux (2) nouvelles structures, à savoir :

le centre d'étude et de gestion des données pétrolières, gazières et énergies nouvelles ; et la direction gaz et énergies nouvelles.

De même, afin de permettre à la direction générale de mettre en œuvre les projets stratégiques d'envergure pour le développement de la société, il est proposé que la durée du mandat du directeur général soit de cinq (5) ans renouvelable et celle des administrateurs au conseil d'administration de cinq (5) ans renouvelable une fois.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de de décret portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 14H 15.

Fait à Oyo, le 7 octobre 2025

Pour le Ministre de la communication et des médias, Porte-parole du gouvernement, en mission

Le Garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA



VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

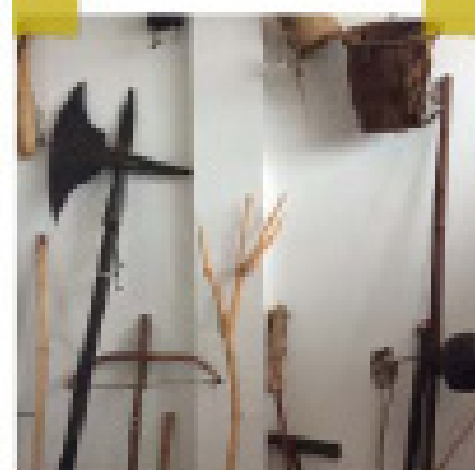
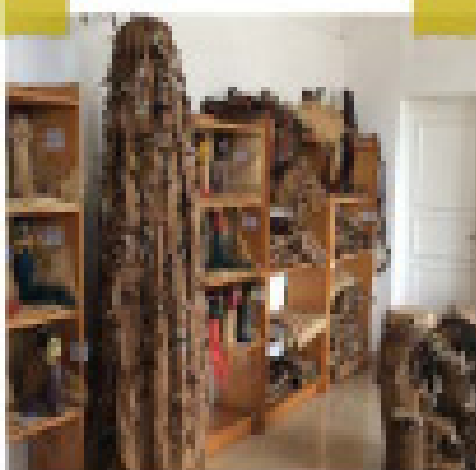
L'ART
dans toutes ses
expressions de la
TRADITION
MODERNITÉ

Expositions et projections :

- ✓ Sculptures
- ✓ Peintures
- ✓ Céramiques
- ✓ Musique

Horaires d'ouvertures :

Du Lundi au
Vendredi : **9H-17H**
Samedi : **9H-13H**



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les activités scientifiques de la FSA centrées sur l’orientation estudiantine

Le doyen de la Faculté des sciences appliquées (FSA) de l’Université Denis-Sassou-N’Guesso (UDSN), le professeur Arnaud Wilfrid Etou Ossibi, a procédé, le 6 octobre à Kintélé, à l’ouverture de la deuxième semaine des activités scientifiques de la faculté, visant à susciter et encourager l’orientation des étudiants dans les domaines scientifiques et technologiques.

Placée sur le thème « La recherche appliquée à la Faculté des sciences appliquées : solutions durables pour les entreprises et les populations cibles », cette 4e édition a pour objectif de compléter la formation académique des étudiants par le développement de thématiques spécifiques. Les solutions durables aident les organisations à améliorer leur impact social, économique et environnemental. Elles peuvent aider les entreprises à mieux comprendre leur impact actuel, à fixer des objectifs de développement durable atteignables, ainsi qu’à suivre et à rendre compte de leurs progrès. Selon certaines interventions, la science, la technologie et l’innovation contribuent à la résilience en ce qu’elles donnent des moyens d’action et une voix aux personnes, notamment aux plus vulnérables, élargissent l’accès à l’éducation et aux soins de santé, rendent possible la surveillance des risques éco-



Podium des officiels/Adiac

logiques, rapprochent les gens. En effet, il s’agit également de valoriser les résultats des travaux scientifiques réalisés par les enseignants et étudiants de l’UDSN et favoriser leurs échanges avec les professionnels du monde du travail. A en croire le Pr Etou Ossibi, cette semaine constitue « un véritable moment d’éveil scienti-

fique », facteur indispensable à l’épanouissement des étudiants et des enseignants au sein d’un établissement à vocation scientifique et technologique. Plusieurs activités figurent au programme de cette édition, à savoir des visites guidées des laboratoires, instituts de recherche, industries, administrations publiques techniques

et des sociétés. Sont également prévus des expositions et présentations de posters, ainsi que des concours récompensant la meilleure communication scientifique, le meilleur logo de la Fsa et le meilleur projet de recherche-développement. A cette occasion, une table ronde sera également organisée autour du thème « La science au

cœur du rêve africain ». Cette édition se distingue par sa dimension régionale et internationale avec la participation de trente enseignants-chercheurs étrangers, dont trois venus du Bénin, dix-sept du Burkina Faso, deux du Gabon et huit du Niger. Lors de la cérémonie d’ouverture, deux conférences ont marqué l’événement. La première portant sur le thème « La gestion des déchets solides ménagers en République du Congo : activités de recherche en vue de solutions durables » a été animée par le Pr Jean De Dieu Nzila de l’Ecole normale supérieure de l’Université Marien-Ngouabi. La seconde, présentée par le Pr Antoine Elimbi de l’Université de Yaoundé (Cameroun), a abordé le thème « Géopolymères, un enjeu pour le développement d’un autre type de liant cimentaire en Afrique centrale ». **Fortuné Ibara**



**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations : Présentation d’ouvrages, Conférence-débat, Dédicace Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d’écriture.



Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N’Guesso Immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



DÉVELOPPEMENT

Les pays africains face à un double défi

Le dernier rapport de la Banque mondiale révèle que l'Afrique subsaharienne continue de croître, avec une prévision de 3,8 % pour l'année en cours. Toutefois, le continent doit surmonter une crise de l'emploi alors que la population active explose, nécessitant des mesures audacieuses pour créer des emplois de qualité.

L'Afrique subsaharienne affiche des signes de résilience économique, avec une croissance attendue de 3,8 % en 2025, en légère augmentation par rapport à 3,5 % en 2024. Cette dynamique est en grande partie due à une stabilisation des pressions inflationnistes et à une reprise modeste des investissements, malgré un contexte mondial incertain. Cependant, un défi majeur demeure : la création d'emplois adaptés aux besoins d'une population active en pleine expansion.

Le rapport semestriel de la Banque mondiale, intitulé « Comment créer des emplois en Afrique », met en exergue la nécessité de convertir cette croissance économique en opportuni-

tés d'emploi. Actuellement, seulement 24 % des nouveaux diplômés en Afrique parviennent à décrocher un emploi salarié, ce qui soulève des inquiétudes face à l'énorme vague de jeunes sur le marché du travail. L'économiste en chef de la Banque mondiale pour la région, Andrew Dabalen, souligne que d'ici 2045, la population en âge de travailler en Afrique subsaharienne pourrait augmenter de plus de 600 millions de personnes, rendant critique le besoin de transformations structurelles vers le développement des moyennes et grandes entreprises afin de générer des emplois de meilleure qualité.

L'inflation, bien que réduite, reste un problème, avec 23

pays de la région affichant encore des taux à deux chiffres en octobre 2022. Bien que ce chiffre ait diminué par rapport aux 10 pays concernés en juillet 2025, la situation économique globale reste risquée. L'aide publique au développement est en déclin, et le service de la dette extérieure a plus que doublé, atteignant 2 % du PIB en 2024. Le nombre de pays surendettés a également triplé en une décennie, créant un climat de précarité pour de nombreuses économies.

Pour relever ces défis, la Banque mondiale propose plusieurs mesures prioritaires. Primairement, il devient essentiel de réduire le coût des activités économiques. Cela permettra non

seulement aux entreprises existantes de se développer, mais aussi de favoriser l'entrée de nouvelles entreprises créatrices d'emploi sur le marché. En parallèle, la mise en place de politiques adéquates visant à améliorer les infrastructures, qu'il s'agisse d'énergie, de transports ou de numérique, est nécessaire pour soutenir le développement du capital humain et des compétences.

Le renforcement des institutions et de la gouvernance est également souligné comme fondamental pour rendre l'environnement des affaires plus prévisible et attractif pour les investisseurs du secteur privé. Cela nécessite des efforts pour réduire la corruption et ga-

rantir la stabilité. Enfin, le développement du secteur privé dans des domaines tels que l'agroalimentaire, l'industrie minière, le tourisme et les soins de santé doit être encouragé. Il est notable qu'un emploi créé dans le secteur touristique peut générer 1,5 emploi supplémentaire dans des secteurs connexes, ce qui en fait un levier puissant pour l'économie. Avec des réformes adéquates et des investissements significatifs dans des secteurs clés, conclut le rapport, l'Afrique subsaharienne pourrait non seulement répondre à ses besoins pressants en matière d'emplois, mais aussi s'engager vers une croissance inclusive et durable.

Fiacre Kombo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



ANTÓNIO GUTERRES

« L'Afrique est au cœur des solutions mondiales »

Dans un appel diplomatique mais sans ambiguïté, António Guterres, secrétaire général de l'ONU, a exhorté la communauté internationale à changer d'échelle dans sa relation avec l'Afrique, lors du forum « Une Afrique imparable », organisé avec l'Union Africaine.

Pour lui, le continent doit être reconnu non plus comme une zone à soutenir, mais comme un acteur central des équilibres économiques, énergétiques et géopolitiques du XXI^e siècle. « *L'Afrique recèle un potentiel immense. Il est temps de transformer cette promesse en un moteur de prospérité durable, inclusive et mondiale* », a-t-il déclaré à New York.

Face aux urgences démographique, climatique et sécuritaire, Guterres a tracé trois axes de transformation :

Infrastructures et Zlécaf : la zone de libre-échange continentale africaine pourrait dynamiser la croissance, à condition de moderniser les infrastructures (ports, routes, énergie, normes) et de garantir une réglementation prévisible. Transition énergétique : alors que le continent capte seulement 2 % des investissements mondiaux en énergies renouvelables, 600 millions d'Africains restent privés d'électricité. Guterres appelle à un financement massif des projets solaires et éoliens, au nom de la justice climatique. Souveraineté alimentaire : paradoxe majeur, l'Afrique possède 60 % des terres arables non cultivées de la planète mais



« Investir en Afrique n'est pas un acte de solidarité. C'est un acte de clairvoyance stratégique »

importe plus de 100 milliards USD de denrées chaque année. L'ONU prône une transformation agricole fondée sur l'irrigation, l'innovation

et le soutien aux petits exploitants.

Réforme systémique : l'Afrique et le nouvel ordre mondial

Le discours de Guterres va au-delà des projets techniques. Il interpelle directement les règles du jeu économique mondial, affirmant que

sans réforme des institutions de Bretton Woods, il sera impossible de financer cette transformation. Le secrétaire général de l'ONU a appelé à soulager la dette africaine, à éviter les crises systémiques, et surtout à accroître la représentation de l'Afrique au sein des instances de gouvernance mondiale, notamment au Conseil de sécurité de l'ONU. « *Le système financier international doit refléter le monde d'aujourd'hui, pas les rapports de force du siècle dernier* ».

L'Afrique, enjeu stratégique global

En arrière-plan, le discours souligne une vérité géostratégique : l'Afrique devient un champ de projection majeur des rivalités internationales (États-Unis, Chine, Russie, Turquie, etc.), notamment autour des ressources, des terres rares, des corridors énergétiques et du contrôle numérique. Mais au lieu de subir, le continent pourrait devenir coproducteur d'un multilatéralisme repensé, basé sur l'équité et la co-souveraineté. « *Investir en Afrique n'est pas un acte de solidarité. C'est un acte de clairvoyance stratégique* ».

Noël Ndong

AFRIQUE

L'ONU appelle à une stratégie proactive face aux menaces de conflits

Lors d'une réunion au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), le 6 octobre, l'envoyé de l'ONU auprès de l'Union africaine (UA), Parfait Onanga-Anyanga, a déclaré que les conflits en Afrique nécessitent une approche préventive et non militaire. Face à une « vague de menaces sans précédent », il prône une coopération renforcée avec l'UA pour établir une paix durable sur le continent.

Les multiples conflits qui frappent l'Afrique continuent d'engendrer des souffrances humaines et des crises humanitaires sans précédent. Lors de son intervention devant le Conseil de sécurité de l'ONU, Parfait Onanga-Anyanga a souligné que les solutions militaires ne sauront répondre aux causes profondes des conflits. En effet, il a plaidé pour une démarche proactive et préventive afin de promouvoir une paix durable dans cette partie du monde.

Les défis sécuritaires sur le continent africain sont nombreux et complexes.

Dans son discours, Onanga-Anyanga a noté que des inquiétudes persistent en raison de la montée en puissance des conflits. Il a spécifiquement cité la République démocratique du Congo comme un exemple où les solutions militaires se révèlent inefficaces. Cette vision souligne l'urgence d'une influence diplomatique accrue pour résoudre les différends en suspens dans la région. Deux facteurs aggravent les conflits, selon le diplomate, le changement climatique et la violence ciblée envers les femmes et les filles dans les zones de conflit. L'ambas-

sadeur égyptien, Mohamed Fathi Ahmed Edrees, qui représente l'UA, partage l'analyse alarmante de la situation sécuritaire, affirmant que « des solutions sont nécessaires pour parvenir à une plus grande stabilité » en Afrique.

Pour répondre à ces défis, la coopération entre l'ONU et l'UA continue de se consolider. La résolution 2719, adoptée en décembre 2023, vise à combler les lacunes dans l'architecture de paix du continent en améliorant la définition d'une stratégie opérationnelle conjointe. Fourchée de quatre domaines d'intervention, dont

la planification des opérations, le soutien logistique, les règles financières et la protection des civils, cette approche vise à établir un cadre de décision partagé pour les missions de paix africaines.

La sous-secrétaire générale de l'ONU chargée des affaires africaines, Martha Pobe, a également mis en avant que les causes profondes des conflits sont souvent aggravées par l'inefficacité de l'autorité de l'État, l'extrémisme violent, la mauvaise gestion des ressources naturelles, le crime organisé et l'insécurité alimentaire. Des crises

qui traversent la Corne de l'Afrique aux Grands Lacs, en passant par le Soudan, entraînent des déplacements massifs de populations et des urgences humanitaires récurrentes.

Les Nations unies réaffirment leur conviction que la paix durable en Afrique repose sur une approche préventive et concertée, et non sur les armes. Des progrès enregistrés ces dernières années dans le domaine électoral et de la gouvernance ont été salués, notamment au Botswana, au Ghana, à Maurice et au Malawi.

Fiacre Kombo



TOUTE L'ACTUALITÉ DU BASSIN DU CONGO

▶ EN VIDÉO

☎ (+242) 06-929-4505

✉ info@adiac.tv

📍 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville, République du Congo

www.adiac.tv



PRÉSIDENTIELLE CAMEROUNAISE

Paul Biya entame sa campagne dans l'Extrême-Nord du pays

Le président camerounais Paul Biya a effectué une visite mardi à Maroua, chef-lieu de la région de l'Extrême-Nord du pays, dans le cadre de la campagne présidentielle.



Il s'agit de la première sortie officielle du président-candidat depuis le lancement de la campagne électorale pour l'élection présidentielle du 12 octobre. A cinq jours du scrutin, le chef de l'Etat se rend dans la région très peuplée du Cameroun, un bastion électoral considérable, susceptible de faire basculer le vote. M. Biya a déclaré avoir tenu ses

promesses d'améliorer la sécurité, de renforcer l'économie, de créer des emplois et de lutter contre la corruption. Il a également reconnu qu'il restait encore du travail à faire, notamment en faveur de la jeunesse. *«Mon objectif est que chaque jeune, où qu'il soit, puisse disposer d'opportunités lui permettant de trouver aisément*

«Mon objectif est que chaque jeune, où qu'il soit, puisse disposer d'opportunités lui permettant de trouver aisément un emploi ou de devenir un entrepreneur. Aucun jeune, qu'il soit diplômé ou non, ne sera laissé au bord du chemin»

un emploi ou de devenir un entrepreneur. Aucun jeune, qu'il soit diplômé ou non, ne sera laissé au bord du chemin», a-t-il affirmé. Sa visite intervient dans un contexte où le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), le parti présidentiel, fait face à une rude concurrence de ses anciens alliés originaires de la partie septentrionale. La visite du président sortant consiste donc à convaincre les électeurs et à préserver une dynamique de victoire engrangée dans cette région lors des précédentes élections. Agé de 92 ans dont 43 au pouvoir, Paul Biya vise un huitième mandat au terme du scrutin du 12 octobre.

RDC

L'ONU libère 410 enfants de groupes armés dans l'Est du pays

Les casques bleus de l'ONU et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont collaboré pour libérer 410 enfants détenus par des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a déclaré mardi un porte-parole de l'ONU.

Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, a fait savoir que la mission de maintien de la paix en RDC, connue sous le nom de MONUSCO, avait collaboré avec l'UNICEF de janvier à septembre pour libérer 344 garçons et 66 filles détenus par des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. M. Dujarric a indiqué que les enfants libérés avaient été orientés vers des services qui les aideront à se réinsérer dans une vie normale après leur expérience. *«Au cours de la même période, 165 cas de recrutement et d'utilisation d'enfants (par les groupes armés) ont été vérifiés par les Nations Unies, dont 30 filles et 135 garçons»,* a-t-il noté. *«Nos collègues nous disent que ces chiffres soulignent la vulnérabilité persistante des enfants dans les zones touchées par les conflits et mettent également en évidence le besoin urgent de mesures de protection durables, dont la prévention, la responsabilisation et le soutien à la réintégration à long terme».* Dans le cadre du programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, les missions de maintien de la paix s'efforcent de prévenir et de lutter contre les violations graves commises à l'encontre des enfants, notamment leur recrutement et leur utilisation par des forces et des groupes armés, a dit M. Dujarric. La MONUSCO soutient les autorités nationales de la RDC dans la mise en œuvre de plans d'action, le renforcement des capacités des forces de sécurité et le signalement des violations par le biais du mécanisme de surveillance et de rapport des Nations Unies, dans le but de promouvoir la responsabilisation et d'améliorer la protection des enfants, a-t-il ajouté. La MONUSCO, qui dispose du plus grand service de protection de l'enfance de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, indique sur son site Internet que les soldats de la paix ont contribué à la libération de milliers d'enfants associés aux forces et groupes armés. La mission a également souligné qu'elle apportait un soutien technique aux réformes législatives de la RDC visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfance.

MADAGASCAR

Les violences et pillages causent une perte économique estimée à 45 millions de dollars

Le président malgache Andry Rajoelina a dressé lundi un lourd bilan économique à la suite des récentes violences et pillages survenus dans plusieurs régions du pays, avec des pertes estimées à 200 milliards d'ariary (environ 45 millions de dollars) et la destruction de près de 2.000 emplois directs.

De nombreux commerçants et entrepreneurs ont vu leurs locaux saccagés, alors que certains étaient encore engagés dans le remboursement de prêts bancaires. Le secteur du tourisme est également affecté, plusieurs touristes étrangers ayant annulé leurs réservations d'hôtel, ajoute le président. Face à cette situation, M. Rajoeli-

na a assuré que le rétablissement de l'ordre public restait une priorité afin de «rassurer» les opérateurs, soulignant que «si l'économie est fragilisée, nous allons encore reculer, et ce n'est pas le moment pour cela». M. Rajoelina a promis la mise en œuvre de mesures de soutien pour aider les entreprises touchées et préserver les activités économiques quotidiennes.

Lors d'une rencontre samedi dernier avec les groupements patronaux, plusieurs pistes ont été évoquées, notamment le maintien de l'attractivité économique du pays et le renforcement de la confiance des investisseurs, l'intégration des conséquences socioéconomiques de la crise actuelle dans la loi de Finances 2026 en appui aux entreprises et ménages les plus touchés, ainsi

que la relance des filières industrielles, agricoles et touristiques. Le 29 septembre dernier le président avait déjà annoncé une série de mesures d'accompagnement, dont l'octroi de prêts bancaires à taux zéro, des subventions spéciales pour les structures fragilisées et des exonérations fiscales, afin d'assurer la survie des entreprises victimes des pillages.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 021 /MEPIR/2025/UGP PRACAC

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DU DRAGAGE DU FLEUVE CONGO ET DE L'AFFLUENT OUBANGUI AINSI QUE DU PLAN DE GESTION DE LA BIODIVERSITE

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Elaboration du Plan de Gestion de Dragage du Fleuve Congo et de l'Affluent Oubangui ainsi que du Plan de Gestion de la Biodiversité ».

2. L'objectif général de la mission est de planifier pour mieux gérer de manière concertée les opérations de dragage le long du fleuve Congo et de l'affluent
- Oubangui, avec prise en compte effective des aspects environnementaux et sociaux.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à identifier des cabinets de consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt et à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après : (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures...); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les dossiers de manifestation à
- soumettre ne doivent pas inclure des curriculum vitae, des documents légaux (statuts juridiques, contrats et tous autres documents juridiques), des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de la mission, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultants (SQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023, révisé en février 2025.

1- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des infor-
- mations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

2- Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de consultants (Firme) chargé de l'élaboration du Plan de Gestion de Dragage du Fleuve Congo et de l'Affluent Oubangui ainsi que du Plan de Gestion de la Biodiversité » doivent être envoyées au plus tard le 22 octobre 2025 à 16 heures (heure locale) aux adresses ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 29 15 / 06 931 00 10
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 02 octobre 2025
Le Coordonnateur du PRACAC,
Benoît NGAYOU

INVITATION A LA SELECTION INITIALE

DSI N°001/MEPIR/PRACAC/UGP/2025

POUR LES ETUDES TECHNIQUES ET LES TRAVAUX DE REHABILITATION / CONSTRUCTION DU PORT DE YORO

1. Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo (Congo) et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP PRACAC CONGO) a l'intention de sélectionner initialement les Candidats pour le marché relatif aux études techniques et travaux de réhabilitation et construction du port de YORO qui bénéficie d'une situation géographique très stratégique et avantageuse. Il est situé dans la partie nord-est de Brazzaville et s'étend sur environ 1000 mètres sur la rive droite du fleuve Congo, en face de la pointe sud de l'île Mbamou. Il est bordé à l'est par les Tours jumelles de Brazzaville, à l'ouest par la rivière Tsiémé et les nouveaux quartiers de Talangai. Il s'agit donc du prolongement en amont du port de Brazzaville et d'une enclave à l'extrémité du quartier Mpila.

3. Ce site spécialisé dans l'exploitation des baleinières en bois en provenance et / ou en partance d'une part du nord Congo (Maloukou, Ngabé, avec les marchés forains respectifs et tournaux de Makotipoko, Liranga une fois toutes les deux semaines et d'autre part ; de Kinshasa et Mbandaka au nord de la République Démocratique du Congo (RDC). Les pirogues motorisées exploitent la liaison Brazzaville l'île Mbamou, Moutou ya Ngombe et Maloukou.

4. Le port de Yoro comprend :

 - une route d'accès de 650 m x 3m ;
 - un terre-plein de 4880 m² ;
 - un Caniveau de 632 ml ;
 - un Hangar parapluie de 450 m² ;
 - une Guérite de
- 36,8 m² ;
 - un Bloc sanitaire 7 1,2 m² ;
 - un Local groupe électrogène de 12 m² ;
 - un Perré de 145,5 ml ;
 - sept Bollards ;
 - un Mur d'enceinte 126,8 ml.

En vue de la réhabilitation / construction du port de Yoro par le Projet Régional d'Amélioration des Corridor Routier et Fluvial en Afrique Central (PRACAC), l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a réalisé un état de lieu de la situation de ce port et qui a permis de constater :

 - Une dégradation avancée de la structure de la plate-forme ;
 - Le niveau bas du quai d'accostage du port de Yoro par rapport à celui construit pour le port de pêche (le port de Yoro avait été complètement inondé lors de la dernière crue de 2023) ;
 - La présence remarquable des déchets solides dans l'enceinte du port au niveau de l'air de débarquement des baleinières ;
 - L'ensablement de la zone d'accostage empêchant les navires d'y accoster pour débarquement / chargement des passagers et marchandises ;
 - L'étroitesse de la voie d'accès au port avec défaut d'assainissement ;
 - L'absence des bureaux pour les services publics rattachés au port ;
 - La nécessité d'extension de la superficie du port et la mise en place d'infrastructures communautaires (marché).

C'est pourquoi, le PRACAC envisage d'engager une firme chargée de réaliser les travaux en mode « DESIGN AND BUILD » c'est-à-dire Conception-réalisation et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats intéressés et ayant des qualifications requises pour « la réalisation des études techniques et des travaux de réhabilitation et construction du Port de YORO ».
- Les travaux vont s'exécuter en deux (2) phases. La première phase concerne la réalisation des études de conception détaillée (Design) et la deuxième phase, la réalisation des travaux. Les soumissionnaires intéressés trouveront des informations plus détaillées sur la présentation du port de YORO dans la partie annexe notamment à la page 75 du Dossier de Sélection Initiale (DSI) disponible au PRACAC.

5. La Sélection Initiale sera effectuée selon les procédures spécifiées dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de la Banque mondiale de juillet 2016 et révisé en février 2025 et est ouverte à tous les Candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation des Marchés.

6. Les Candidats éligibles intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Un ensemble complet du Dossier de Sélection Initiale (DSI) en français est disponible au PRACAC et peut leur être remis en version électronique sans aucun frais.

7. Les candidatures de Sélection Initiale portant la mention « Sélection Initiale pour les Etudes techniques et les Travaux de réhabilitation / construction du port de YORO » doivent être remises au plus tard le 18 novembre 2025 à 12 heures (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

A l'attention du Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) / 05 206 29 15 / 06 931 00 10
Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 02 octobre 2025
Le Coordonnateur du PRACAC,
Benoît NGAYOU

VIENT DE PARAÎTRE

Des mots, de l’amour et des larmes de Césaire Baltazard Obambi

Publié aux éditions L’Harmattan Congo en 2025, Des mots, de l’amour et des larmes, de Césaire Baltazard Obambi, est un hymne à l’amour. Préfacé par Prince Arnie Matoko, cet ouvrage qui vient enrichir la littérature congolaise compte quatre-vingts pages réparties en quarante-huit poèmes de proportions variées et de quelques éléments péritextuels.

L’ouvrage Des mots, de l’amour et des larmes, de Césaire Baltazard Obambi s’inscrit dans le cadre de l’écriture de l’intime, à travers laquelle se déploie avec force le lyrisme amoureux du poète. Déjà le titre de cet ouvrage met en lumière l’une des fonctions de l’écriture en général et de la poésie en particulier. C’est indirectement une manière de reconnaître l’importance de la poésie (les mots) dans la résolution des conflits psychologiques, dans la recherche de la paix, de l’amour et de la sérénité... La poésie de Césaire Baltazard Obambi est aussi marquante sur le plan stylistique. Les textes qui composent ce recueil renseignent beaucoup plus sur l’expérience sentimentale de Césaire Baltazard Obambi, et attestent de sa grande sensibilité et sa tendance humaniste. Le scénario amoureux que décrit Césaire Baltazard Obambi dans la quasi-totalité de ses textes rappelle sans nul doute Pierre de Ronsard dans «Les Amours de Cassandre» ou dans «Sonnet pour Hélène». En réalité, l’amoureux est soumis à une sorte de sadomasochisme qui le condamne à sa propre dépravation tant l’être aimé devient le point culminant d’une existence rêvée, a indiqué le critique Rosin Loemba. Et au poète de marteler douloureusement dans le poème Aubade P.21, ce qui suit : «Tu as fait bâtir, En moi une image envoûtante, Une image ensorcelante, Qui me hante. » L’amour est ainsi traité avec acuité dans



ce recueil de poèmes, donnant lieu à une mythologie personnelle qui traduit le penchant intimiste, sentimentaliste, épicurien, voire

féministe du poète. Ce thème de l’amour se révèle à travers plusieurs poèmes, à l’instar de Aubade (1,2,3,4 et 5), «Tout à fait

eau coulante», «Amour sauvage», «Destination confins d’amour», «Dépose ton cœur», «Que cela soit ainsi», «Amoureuse», «Sans rayon d’amour», «Ma vedette personnelle», «Larmes taries» ou «Cœur en hibernation». L’amour est donc présent dans ce recueil sous plusieurs formes dont les plus récurrentes sont : l’exploration d’un sentiment personnel, le souvenir de l’amante, la nostalgie amoureuse, le bonheur d’être aimé, l’exaltation de la beauté féminine ou de la femme tout court, l’érotisme, le champ réflexif sur l’amour de façon générale. Par ailleurs, la datation de certains poèmes de ce recueil, notamment ceux qui portent particulièrement sur l’amour, fait penser à une origine lointaine de cette verve poétique de Césaire Baltazard Obambi, souligne Rosin Loemba. « C’est dire donc qu’il a commencé à écrire plusieurs décennies avant la parution de ce recueil, ainsi que nous laisse deviner certains poèmes à la fin desquels le poète prend le soin de mentionner les dates de leur écriture (1996, 1997, 1998), mais aussi les lieux de leur gestation (Okaya, Louangué). Outre l’amour qui paraît très significatif de son cri poétique, nous retrouvons également dans ce recueil de poésie une quête spirituelle et chrétienne », déclare le critique Rosin Loemba.

La poésie pastorale ou la quête du spirituel
Pour lui, le poète Césaire Balta-

zard Obambi plonge les lecteurs également dans son univers religieux. Sa foi chrétienne est manifestement visible dans les poèmes suivants : «L’être jaillit», «Exauce-moi», «Sermon». Ce sont des textes qui appellent à l’espérance et à la foi chrétienne. Il entend témoigner de sa reconnaissance à l’égard de la divinité céleste, l’exalte et célèbre son grand amour : « *Ma compréhension est qu’ils ne perdaient le sentier Ma souvenance est que tu m’aimes Tu m’as toujours aimé et tu m’aimes Mon cœur tourne donc vers toi* », dans (L’être jaillit», p.27). Le poète se sert, encore une fois, des mots pour exalter sa relation avec Dieu, lui parler directement en le rappelant ses merveilles, sa fidélité et son amour. Il arrive qu’il hallucine sur sa présence, ou fasse allusion, de façon presque platonique au Paradis. Bref, l’on comprend aisément la place qu’occupent justement la prière, la foi et l’espérance dans la vie du poète. En définitive, il convient de rappeler que la thématique de l’amour structure tout le recueil certes, cependant, ce lyrisme amoureux n’interrompt pas l’ardeur réactionnaire du poète face aux sujets fâcheux, comme la dénonciation de la guerre et de sa cohorte de conséquence. Le poète éprouve aussi un attachement à la nature dont il célèbre ici l’importance et les valeurs. Il appelle à l’espérance («Le jour se lève», p.42) et à la résilience.

Bruno Zéphirin Okokana

SALON PROFESSIONNEL DE MUSIQUE

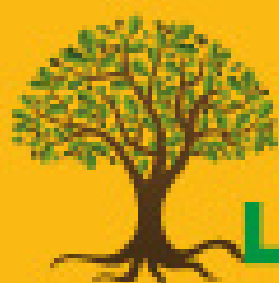
Une ambiance festive au rendez- vous

Le salon professionnel de musique se tiendra du 30 octobre au 1er novembre, à Tshwane, en Afrique du Sud. Pendant trois jours, la capitale sud-africaine offrira au public un mélange de patrimoine culturel de différents pays.

L’évènement sera une occasion d’échanges d’idées, de découverte et de collaboration au sein de l’industrie. Au programme : des panels, concerts, workshops, expositions, networking, keynotes. Au terme des activités, des prix seront décernés. Le salon ACCES (Conférence de Music In Africa pour les Collaborations, Échanges et Show cases) se déroulera sur trois lieux : Aula Théâtre, Université de Pretoria, (pour les conférences), à Propagande Pretoria et à 012 Centra (pour les festivals). Ce rendez-vous réunira plus de cinquante pays, plus de cent acteurs de l’industrie musicale africaine et mondiale, plus de quatre-



vingts artistes et plus de mille cinq cents participants. Des showcases mettront en avant des talents africains exceptionnels. ACCES est devenu le salon professionnel musical le plus important du continent africain. Il est organisé par la Fondation Music In Africa et propose une programmation variée. ACCES est un cadre qui permet de repérer des talents et créer des connexions avec l’ensemble du continent. Les délégués peuvent assister gratuitement à la conférence, mais doivent s’inscrire à l’avance via un compte Music In Africa où via un formulaire externe pour obtenir un pass.
Rosalie Tsiankolela Bindika



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

UN ESPACE DE VENTE UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE

AFRICAINNE, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, et plus encore...

UN ESPACE CULTUREL POUR VOS MANIFESTATIONS

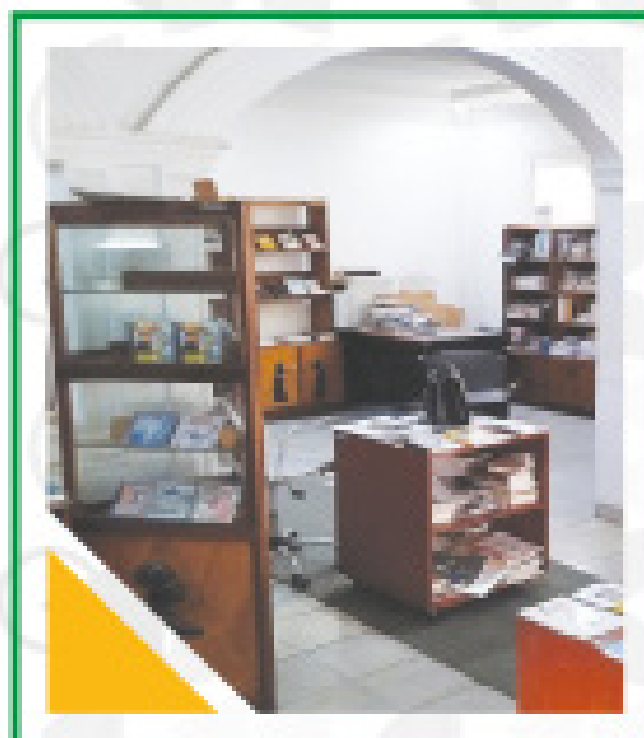
- ☒ Présentation des ouvrages
- ☒ Conférences-débats
- ☒ Dédicaces
- ☒ Émissions Télévisées
- ☒ Ateliers de lecture et d'écriture



**HORAIRES
D'OUVERTURE**

Du lundi au
vendredi **9H-17H**

Samedi **9H-13H**



Adresse : B4 Bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

FIFA

Le Congo dans les commissions permanentes

La Fédération internationale de football association (Fifa) a dévoilé, le 8 octobre, la nouvelle composition de ses commissions permanentes dont deux Congolais en font désormais partie : il s'agit du président de la Fédération congolaise de football et de son secrétaire général.

Jean Guy Blaise Mayolas est membre de la Commission des médias et de la communication de la Fifa, une structure stratégique chargée de la visibilité, de la promotion et de la gestion de l'image du football mondial.

Badji Mombo Wantété est membre de la Commission des compétitions féminines des jeunes de la Fifa où il doit jouer un rôle clé dans le développement du football féminin. Des responsabilités énormes pour ces deux dirigeants du football congolais.

Ces nominations témoignent de la reconnaissance de la Fifa pour leurs efforts, leur travail et leur importante contribution au développement du football et à la promotion de ses valeurs au Congo, en Afrique et dans le monde. C'est le football congolais qui gagne !

James Golden Eloué



EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

À la vie
bel hommage

Les Lettres Plurielles

L'improbable
destin de
Lundala

Esclavage et héroïsme
sous la protection
de Kimpa Vita

LÉANDRE MODILO

Armand Claude ABANDA

Fils de Prêlat

Roman

EDITIONS
CL

ÉMILE GANKAMA

TRIBALISTE TOI-MÊME !

Le dialogue Nord/Sud au Congo-Brazzaville
Idées reçues et manifestations. Parlons-en !

ESSAI

LLM Éditions

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité
de la décentralisation
et du développement local
en République du Congo
Discours et activités menées
(2022-2023)

Préface de Florent TSIBA

L'Harmattan

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire
chez les Ambosí

Collection Langue et
littérature africaines

Préface de
Py-Théophile OBENGA

Sarah,
ma belle-cousine

Henri Djombo

IC ÉDITIONS / ÉDITIONS HEMAR

Hérissone Payima Lombobo

Les organisations
internationales de
l'Afrique centrale

Recueil de textes

Préface du Professeur Alioune SALL

L'Harmattan

Guy MENGHA

La marmite
de Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

livre de
L'oracle

Théâtre

EDITIONS
CL

EDUCATION

Lancement de la bourse Francine-Ntoumi « spéciale Madibou »

La scientifique congolaise Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM), a lancé le 8 octobre au lycée Sébastien-Mafouta la bourse scolaire Francine-Ntoumi, spéciale Madibou, placée sur le thème « Donner des ailes à l'ambition ». Une initiative inédite qui vise à encourager les jeunes filles des lycées publics de l'arrondissement 8 à croire en leurs capacités, à se distinguer par le travail et à rêver d'une carrière dans les sciences.

La bourse s'inscrit dans la politique de responsabilité sociétale de la FCRM, implantée à Massissa, dans l'arrondissement 8 Madibou. Elle répond également au constat des faibles résultats scolaires au baccalauréat 2025, particulièrement dans le Sud de Brazzaville, et au désir de promouvoir l'excellence féminine dans les séries scientifiques.

Dans un témoignage vibrant, la Pr Francine Ntoumi est revenue sur son propre parcours, marqué par les obstacles, les doutes et les sacrifices. Elle a rappelé qu'avant d'être une scientifique reconnue, elle fut une jeune fille ordinaire, issue d'un milieu modeste, qui a dû s'imposer dans un univers longtemps réservé aux hommes. « J'ai été élevée en grande partie par ma grand-mère, mais aujourd'hui je suis là où je suis, pas parce que j'ai épousé un politicien ou que j'ai eu un copain riche. Tout ce que j'ai, je l'ai eu par le travail et la persévérance. Il est important pour moi qu'il y ait plus de femmes qui s'engagent dans les sciences, parce que moi, au cours de ma carrière, j'étais souvent seule, et ce n'est pas beau. Nous les femmes, on a une manière de voir les choses, qui, quand on se confronte avec les hommes, permet de donner de bonnes choses », a déclaré la Pr Francine Ntoumi devant un auditoire captivé.

La bourse Francine-Ntoumi « spéciale Madibou » sera octroyée chaque trimestre à la première

des meilleures élèves des classes de première et terminale C et D du lycée Sébastien-Mafouta. Pour les lycées techniques publics, une élève en classe de terminale, toutes séries confondues, sera retenue chaque trimestre scolaire. La sélection des lauréates se fera sur proposition des chefs d'établissement, en fonction des résultats scolaires, validée par un comité constitué de représentants de la FCRM et de la direction des lycées concernés.

Comme récompense, chaque lauréate recevra 50 000 FCFA par trimestre. Au-delà de la somme, le geste se veut un levier de motivation et d'émulation. Il s'agit d'encourager la rigueur, de récompenser les efforts et de montrer qu'il est possible de réussir dans un établissement public. « Ce n'est pas parce qu'on est dans un lycée public qu'on ne peut pas être championne. Je veux révéler les talents cachés de nos écoles et prouver que le travail paie », estime Francine Ntoumi. Le but de cette bourse est de permettre aux bénéficiaires de financer leurs besoins scolaires : livres, cahiers, frais de transport, répétiteurs... Pour l'initiatrice, c'est un moyen de soulager les familles modestes et de permettre aux jeunes filles de se consacrer pleinement à leurs études.

Encourager l'audace féminine

Le directeur des études du lycée Sébastien-Mafouta, Albert



La présidente de la FCRM et d'autres membres de la fondation posant avec les élèves du lycée Sébastien-Mafouta/Adiac

Babingui, a salué cette initiative inédite et inspirante. « C'est pour la première fois qu'une telle action cible spécifiquement nos élèves filles. À nous, encadreurs, de soutenir cette émulation et d'identifier celles qui feront la fierté de notre établissement », a-t-il déclaré, invitant les élèves à conjuguer discipline et excellence.

Les lycéennes ont, elles aussi, exprimé leur enthousiasme. Pour Mabanza Marlo, élève de première D, cette bourse représente à la fois une opportunité et un challenge. « C'est une occasion de montrer ce dont je suis capable. Même si je ne gagne pas au premier trimestre, je vais travailler dur pour y parvenir au

suivant », confie-t-elle, rêveuse, songeant déjà à devenir médecin.

Un investissement local et durable

Le choix de Madibou n'est pas anodin. Francine Ntoumi y réside et y travaille depuis plus de quinze ans à travers la FCRM. Avec cette initiative, la scientifique congolaise ouvre une nouvelle voie : celle d'une solidarité enracinée dans la proximité, au service de la jeunesse congolaise. Au-delà de l'aide financière, la Pr Francine Ntoumi voit dans cette bourse un tremplin vers l'excellence académique. Elle souhaite qu'en valorisant les meilleures élèves du secondaire, aucune jeune fille ne manque plus de chances pour les

études et bourses universitaires ou scientifiques à venir.

Aussi, elle a limité l'offre à Madibou en raison de ses moyens financiers et afin de la rendre pérenne. « Ce serait un rêve d'étendre la bourse dans tout le département de Brazzaville, mais on ne peut donner que ce que l'on a. Là je prends un engagement très important parce que je donne mon nom personnel à une action que je voudrais pérenne. Si un jour, d'autres partenaires s'associent et veulent renforcer la bourse scolaire Francine-Ntoumi, à ce moment-là évidemment nous envisagerons allouer des bourses à d'autres arrondissements », a-t-elle conclu.

Merveille Jessica Atipo

WIKICONVENTION 2025

Le Congo a affirmé son engagement au Bénin

À l'édition WikiConvention de 2025 qui s'est tenue au Bénin du 2 au 5 octobre, le président et co-fondateur de Wikimedia au Congo, Ryddhel Cyrille Ngoulou Batala, a représenté le pays. Ce dernier a souligné l'engagement croissant du Congo dans le mouvement Wikimedia avant d'annoncer que le Congo abritera Wiki Indaba 2027. Un événement qui rassemble les communautés Wikimedia africaines.

Cette année, en terre béninoise, WikiConvention 2025 a réuni près de cent pays francophones engagés dans le développement et la promotion des échanges culturels à travers la plateforme Wikimedia. Les enjeux liés à la diversité linguistique, culturelle ; les nouveaux défis et opportunités liés à la diffusion du savoir dans l'espace francophone ont ponctué les débats pendant les ateliers et tables rondes ayant par ailleurs permis de renforcer leurs collaborations, et de construire des stratégies



Ryddhel Cyrille Ngoulou Batala/DR

communes pour favoriser un accès équitable à la connaissance sur le continent africain et au-delà.

La WikiConvention 2025 a été une étape essentielle dans la consolidation des liens entre les acteurs du libre savoir francophone, offrant un espace de dialogue, d'apprentissage et de coopération renforcée. Elle ouvre la voie à une intensification des projets communs qui favorisent la diversité culturelle et linguistique dans l'écosystème Wikimedia, tout en préparant activement les grandes échéances à ve-

nir : Wikimania 2026 à Paris, WikiConvention 2027 au Rwanda et Wiki Indaba 2027 au Congo.

Autant d'initiatives symbolisant le dynamisme de Wikimedia en Afrique francophone et leur insertion dans un réseau mondial de connaissances libres. Elles témoignent aussi d'une volonté manifeste de renforcer l'intégration régionale et de promouvoir une meilleure visibilité des patrimoines culturels africains et des savoirs locaux au sein des plateformes collaboratives internationales.

Rominique Makaya